

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

2 avril 2021 à 18H30

PRESENTS : MM. BOULANGER, POUQUET, COMBROUX, FOREST, MERILLOU, DELAGE, SOULIER, Mmes FEURPRIER, POLTORAK, PERETTI, PEYRAMAURE, GAY, MAILLER formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : F.ISASCA, JP CUBERTAFON

Désignation du secrétaire de séance : Yvette PEYRAMAURE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 5 février 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2. Vote des taux des taxes directes locales 2021

Vu l'état de notification des taux d'imposition 1259,

Considérant que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est la somme du taux communal PB et du taux départemental PB qui est de 25,98 % en Dordogne,

Il est proposé de ne pas augmenter les taux des impôts et de les fixer comme suit pour l'année 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 50,37 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 96,00 %

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

3. BUDGET PRINCIPAL

Approbation du compte de gestion 2020 puis du compte administratif 2020

Madame POLTORAK préside la partie de la séance consacrée au vote du compte administratif.

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 163 061.68

Recettes de l'exercice : 917 411.62

Dépenses de l'exercice : 754 349.94

La section d'investissement présente un déficit de clôture 88 320.53

Recettes de l'exercice : 685 940.12

Dépenses de l'exercice 526 320.19

Déficit cumulé des exercices précédents : 215 173.92

Besoins sur restes à réaliser : 32 766.54

Le compte de gestion est conforme au compte administratif :

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

Le Maire ne prend pas part au vote.

Affectation du résultat

Constatant que la section d'investissement présente un déficit de clôture de 88 320.53 il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement au comblement de ce déficit.

Affectation de 88 320.53 (compte 1068)

Report en recette de fonctionnement du reste de l'excédent de fonctionnement soit 74 741.15 (compte 002).

Mise aux voix : adopté à l'unanimité

BUDGET ANNEXE HALLE DES SPORTS

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 16 742.49

Recettes de l'exercice : 37 000

Dépenses de l'exercice : 22 738.51

Excédent reporté : 2 481

La section d'investissement présente un déficit de clôture 13 408.46
Recettes de l'exercice : 15 611.16
Dépenses de l'exercice 16 337.04
Déficit cumulé des exercices précédents : 12 682.58

Le compte de gestion est conforme au compte administratif :
Mise aux voix : adopté à l'unanimité
Le Maire ne prend pas part au vote.

Affectation du résultat

Constatant que la section d'investissement présente un déficit de clôture de 13 408.46 il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement au comblement de ce déficit.

Affectation de 13 408.46 (compte 1068)

Report en recette de fonctionnement du reste de l'excédent de fonctionnement soit 3 334.03 (compte 002).

Mise aux voix : adopté à l'unanimité

Le Maire reprend la présidence de la séance.

Vote du budget primitif PRINCIPAL 2021

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 934 016,15 ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 518 103,14

Mise aux voix : adopté à l'unanimité

Vote du budget primitif HALLE DES SPORTS 2021

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 40 334.03 ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 30 652.91

Mise aux voix : adopté à l'unanimité

4. Motion contre le projet Hercule EDF

Mise aux voix : la motion proposée par le SDE 24 contre le projet HERCULE est adoptée à l'unanimité.

5. Motion sur le maintien des bureaux de Poste en Dordogne

Le conseil municipal, sur sollicitation de l'Union des Maires de la Dordogne, demande :

- À la Direction régionale de la Poste de garantir le maintien des activités des bureaux de Poste actuellement implantés sur le territoire de la Dordogne
- De ne pas s'appuyer dans son analyse sur des baisses de fréquentation des bureaux concernés qui découlent d'une part de la décision unilatérale de la Poste de réduire les horaires sur des créneaux stratégiques et d'autre part de la situation particulière de l'année 2020 qu'il n'est pas utile de rappeler ici.
- Et surtout, prenant en compte la situation particulière du moment, de mettre en place un moratoire sur toute évolution ou modification des bureaux de poste et plus généralement des points de contact tels que définis par le Contrat tripartite.

La séance est close à 22h20.